C/2025/760

11.2.2025

Résolution du Comité économique et social européen

Contribution du CESE au programme de travail de la Commission européenne pour 2025

(C/2025/760)

Rapporteurs: **Christa SCHWENG**
Cinzia DEL RIO
Ioannis VARDAKASTANIS

Conseillers	Jukka AHTELA (pour la rapporteure du groupe I) Stefan GRAN (pour la rapporteure du groupe II) Piotr SADOWSKI (pour le rapporteur du groupe III)
Base juridique	Article52, paragraphe 4, du règlement intérieur
Adoption en session plénière	4.12.2024
Session plénière n°	592
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	163/2/9

1. Introduction

1.1. Porte-parole institutionnel de la société civile organisée au sein de l'Union, le CESE exprime son avis sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2025. Dans ses orientations politiques pour la période 2024-2029, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, trace une feuille de route pour une Europe résiliente, durable et inclusive. La contribution à ce programme de travail s'articule autour des sept mêmes titres et vise à renforcer le rôle des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans l'élaboration des politiques de l'Union. Elle s'appuie sur certaines des recommandations formulées dans la résolution du CESE intitulée «Tracer la voie vers davantage de démocratie au sein de l'Union: résolution pour le prochain mandat législatif» adoptée en septembre 2024.

1.2. Pour commencer, il est impératif que l'Union prenne d'urgence des mesures visant à mieux mettre en œuvre le programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable fixés à ce titre et le pacte pour l'avenir. L'Union pourrait y parvenir en se dotant d'une stratégie globale consacrée à la promotion de la paix, ainsi qu'au progrès économique, social et environnemental.

1.3. Bien qu'elle se trouve à un tournant marqué par des guerres à ses frontières, des transformations climatiques et numériques complexes et la concurrence féroce sur les marchés mondiaux, elle doit placer au premier plan de tout débat sur son avenir les valeurs fondamentales que sont la démocratie, la solidarité, les droits de l'homme, l'égalité, la justice sociale, la durabilité et l'état de droit. Les partenaires sociaux et les organisations de la société civile jouent un rôle central dans la défense et le renforcement de ces valeurs, et contribuent à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des instruments tant au niveau national qu'européen.

1.4. Le CESE remplit un rôle moteur dans la promotion d'un espace civique solide et dans la facilitation d'un dialogue civique constructif. Fort d'une vaste expertise et d'une longue expérience, il remplit une fonction de passerelle indispensable entre les institutions européennes et diverses organisations de la société civile, en veillant à faire entendre leur voix dans les processus d'élaboration des politiques de l'Union. Sa position unique permet au Comité de promouvoir la démocratie participative et de plaider en faveur de l'inclusion des différents acteurs dans le processus d'élaboration des politiques de l'Union. En proposant une plateforme propice à la recherche de consensus et au dialogue, le CESE contribue à l'élaboration de politiques inclusives qui reflètent les besoins et les aspirations des employeurs, des travailleurs et des organisations de la société civile, conférant ainsi davantage de légitimité et d'efficacité à la gouvernance de l'Union. Le Comité souligne qu'il importe d'associer tous les citoyens, en particulier ceux issus de groupes ayant rarement voix au chapitre, au dialogue de l'Union, de manière à renforcer l'engagement civique et la transparence au sein des institutions de cette dernière.

1.5. L'année 2025 sera cruciale, en ce qu'elle donnera le ton en matière législative pour le prochain mandat de la Commission européenne. Le CESE demande l'instauration de mesures solides pour que les politiques mises en place soient inclusives sur le plan social et durables sur le plan environnemental, et qu'elles permettent de construire une Union européenne prospère sur le plan économique.

2. **Un nouveau plan pour la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe**

2.1. Face à de nouveaux défis géopolitiques toujours plus complexes, le CESE invite les institutions de l'Union à agir avec détermination pour garantir la compétitivité durable à long terme de l'UE, sa prospérité au profit de tous et son rôle de chef de file sur la scène internationale. Par conséquent, il est impératif d'améliorer toutes les politiques propres à renforcer la productivité et la compétitivité de l'Union, en alignant les investissements économiques essentiels sur des objectifs sociaux et environnementaux communs, tout en promouvant l'économie sociale de marché et en favorisant le bien-être des générations futures.

2.2. De nouveaux types d'investissements et de réformes ainsi qu'une accélération de l'innovation seront indispensables pour renforcer la compétitivité et promouvoir la convergence ascendante dans toute l'Europe. Il importe également de veiller à ce que les objectifs d'inclusion sociale et de protection de l'environnement soient pris en considération et cadrent avec l'objectif de renforcement de la compétitivité de l'Union.

2.3. L'UE a besoin d'urgence d'un pacte vert et social solide, fondé sur une économie du bien-être et sur un nouveau concept de prospérité pour les personnes et la planète, garantissant une transition juste et une approche fondée sur les droits de l'homme. Afin d'éviter que cette initiative ne représente une charge trop lourde pour les entreprises, il convient d'assurer une mise en œuvre adéquate et efficace en établissant des plans d'action réalistes au niveau national et en soutenant les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en vue de préserver la compétitivité et de garantir un plein emploi de qualité. Pour atteindre les objectifs environnementaux qu'elle s'est fixés, l'Union a besoin d'investissements, de recherche et d'innovation (R&I), de technologies, de compétences adéquates, ainsi que d'une politique industrielle européenne qui soit capable de mobiliser des fonds publics et privés et qui repose sur la protection des normes sociales et des emplois de qualité.

2.4. Pour y parvenir, l'Europe doit devenir plus compétitive, comme l'illustre le rapport Draghi, tout en favorisant le modèle social européen et la politique de cohésion à tous les niveaux. Ce rapport fait ressortir la nécessité de relancer la croissance en agissant sur trois leviers: le comblement de l'écart en matière d'innovation avec les États-Unis et la Chine, en particulier dans le domaine des technologies avancées; la mise en place d'un plan commun de décarbonation et de compétitivité; et le renforcement de la sécurité ainsi que la réduction des dépendances. Il y a lieu de consentir des investissements massifs pour que ces trois leviers puissent transformer l'économie, raison pour laquelle l'Union doit se doter d'une capacité de financement.

2.5. Les règles en vigueur applicables au marché unique doivent être renforcées afin d'insuffler une dynamique nouvelle, qui soit plus juste pour la mobilité transfrontière des personnes, des biens, des services, des capitaux et des données, comme indiqué dans le rapport Letta.

2.6. Le CESE est conscient qu'il importe de réduire la charge administrative et les coûts de mise en conformité, mais souligne qu'il convient de procéder de manière transparente et inclusive, sans nuire aux objectifs législatifs sous-jacents, et de maintenir ce faisant les normes élevées actuellement en application, notamment en ce qui concerne le bien-être de la société et la protection de l'environnement. Sur cette base, il est nécessaire de prévoir des critères clairs ainsi qu'une évaluation efficace de la mise en œuvre au niveau national. La Commission devrait fournir des informations claires et transparentes sur les initiatives prévues en matière d'amélioration de la réglementation et garantir le dialogue social et la pleine participation de la société civile au processus.

2.7. Il y a lieu de concrétiser le principe «penser d'abord aux PME» en fournissant un cadre législatif stable, en rationalisant et en réduisant les processus administratifs, en garantissant des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique et en permettant aux PME d'accéder aux énergies renouvelables à des prix abordables.

2.8. Il est urgent de consentir des investissements dans l'innovation et la fabrication en gardant à l'esprit le concept d'autonomie stratégique ouverte, fondé sur l'industrie «zéro net», l'économie circulaire, les matières premières critiques, le règlement sur les semi-conducteurs ainsi que la défense et les technologies stratégiques. Ces investissements devraient être durablement en phase avec des objectifs sociaux et environnementaux communs.

2.9. La mise en œuvre d'une stratégie industrielle européenne solide devrait venir compléter l'objectif de réduction de 90 % des émissions de CO_2 fixé pour 2040, et permettrait de maintenir et de créer des emplois de qualité en Europe. Par conséquent, il est urgent de se doter d'un plan d'action global, tel que le prochain *pacte pour une industrie propre*, qui s'inscrit dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, et de l'ériger au rang de priorité stratégique pour renforcer et garantir la compétitivité durable de l'Union. Il convient de recenser et de promouvoir de manière adéquate les mesures d'accompagnement ciblées de la transition écologique visant à soutenir les secteurs et les régions, les entreprises et les travailleurs les plus touchés, afin de faciliter l'anticipation et la gestion du changement dans le cadre d'un processus juste et équitable.

2.10. Le CESE plaide en faveur d'un changement technologique qui profite à tout un chacun, en veillant à ce que la numérisation permette de réduire les inégalités plutôt que de les exacerber, par exemple en investissant dans de solides infrastructures numériques publiques qui sont essentielles pour les services publics. Dans ce contexte, le Comité demande à la Commission d'évaluer le degré de progression du passage au numérique dans l'ensemble de l'administration publique grâce à l'utilisation de la facilité pour la reprise et la résilience prévue dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience (PNRR), qui arriveront à échéance en 2026.

2.11. La numérisation, y compris l'intelligence artificielle (IA), transforme radicalement le monde du travail, tout en recelant un potentiel considérable d'accroissement de la productivité dans toutes les branches de l'économie. Au début de l'année 2025, le CESE publiera un avis spécifique ainsi qu'un avis demandé par la présidence polonaise sur l'incidence de l'IA sur la santé et la sécurité au travail. Il y a lieu d'examiner de manière plus approfondie l'incidence de la gestion algorithmique sur les conditions de travail et l'organisation du travail, tout en garantissant le principe du contrôle humain.

2.12. Il est nécessaire de mener au niveau européen une révolution des compétences assortie d'actions, étant donné que l'Union est bien en deçà de l'objectif de 60 % d'adultes en formation fixé dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. Le CESE demande que des données fiables et à jour soient disponibles pour suivre ce taux de participation. Il soutient fermement la proposition de plan stratégique en matière d'éducation dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), accompagné d'une feuille de route efficace. Il convient d'associer à ces processus les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.

2.13. Le CESE prend acte avec intérêt de la proposition d'initiative sur le télétravail et le droit à la déconnexion, et demande à la Commission d'inclure cette initiative dans le programme de travail 2025.

2.14. Les fabriques d'IA devraient donner la priorité à la collaboration avec les PME et les pôles d'innovation locaux, en veillant à ce que les avantages de l'IA bénéficient au plus grand nombre. Le CESE recommande que les fabriques d'IA fonctionnent selon des normes éthiques strictes afin de garantir la transparence, la responsabilité et la protection des droits fondamentaux. Le Comité demande à être associé à ce processus dès son commencement.

2.15. Pour parvenir à une base industrielle plus solide, porteuse de changement et concurrentielle, il y a lieu de procéder à des investissements massifs dont le financement, la réglementation et la mise en œuvre doivent permettre de préserver l'intégrité du marché unique et de combler les écarts de croissance, de productivité et d'innovation qui séparent l'Union des partenaires internationaux et principaux concurrents. Des fonds publics considérables s'imposent pour débloquer des investissements privés dans des domaines où le recours à des solutions neutres en carbone n'est pas encore justifié sur le plan économique, ainsi que dans des secteurs stratégiques où la production aurait autrement lieu dans des régions du monde avec lesquelles nous sommes en concurrence géoéconomique et où il pourrait être abusé de notre dépendance.

2.16. Par conséquent, le CESE soutient la mise en place d'un nouveau Fonds européen pour la compétitivité doté d'une nouvelle enveloppe budgétaire renforcée au titre du prochain cadre financier pluriannuel. Ce nouveau Fonds devrait inclure des investissements publics revus à la hausse et des mesures visant à débloquer des investissements dans les technologies stratégiques, ainsi que des investissements privés destinés à servir des objectifs communs, y compris par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement.

2.17. Il s'agit d'un objectif essentiel pour progresser vers des projets communs financés par l'Europe dans des secteurs stratégiques présentant clairement une valeur ajoutée pour l'Union. Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) soutenus par le Fonds européen pour la compétitivité devraient appuyer des partenariats clés.

2.18. Le CESE se félicite de la révision des règles relatives aux aides d'État dans le domaine du logement. Un débat plus large doit avoir lieu concernant les règles en matière d'aides d'État, de politique de concurrence et de politique industrielle, tout en tenant compte de l'évolution de la situation politique et économique et en mettant l'accent sur les objectifs stratégiques des transitions écologique et numérique.

2.19. Afin de réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des sources d'énergie étrangères et de favoriser son autonomie stratégique, le cadre réglementaire de l'Union devrait créer les conditions d'un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement, abordable, accessible et fiable, comme indiqué dans la stratégie européenne pour l'union de l'énergie. Le CESE souligne que l'approvisionnement énergétique est considéré comme un service d'intérêt général.

2.20. L'Union devrait œuvrer d'urgence à la concrétisation d'une véritable union européenne de la santé et investir massivement dans des projets de recherche médicale collaborative, comme cela a été fait en réponse à la COVID-19. Il est également impératif que l'UE mette en place un plan d'action sur les maladies rares et reconnaisse que tout citoyen a droit à des soins de santé de qualité, abordables et accessibles, droit qui doit être consacré dans une garantie européenne pour la santé. Cet engagement est essentiel pour préserver la santé publique en tant que pilier de la qualité de vie et de la résilience au sein de l'Union.

2.21. Le CESE demande l'adoption d'une garantie européenne en matière de soins, afin de garantir l'accès à des soins abordables et de qualité, tout en soutenant les aidants. Il est impératif d'attirer de nouveaux travailleurs dans le secteur de la santé grâce à de bonnes conditions de travail et d'investir dans une main-d'œuvre formée, qualifiée, équilibrée entre les hommes et les femmes et motivée, qui bénéficie d'une grande estime sociale et d'une rémunération adéquate.

2.22. Le CESE insiste sur la nécessité de renforcer le cadre de cybersécurité pour le secteur des soins de santé, en soulignant la dépendance croissante à l'égard des technologies numériques dans les soins médicaux. Le nouveau plan d'action européen sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé devrait porter sur trois grands domaines: le renforcement de l'infrastructure des hôpitaux et des prestataires de soins de santé, le soutien en faveur des petits prestataires de soins de santé, ainsi que les partenariats public-privé en faveur de la cyberrésilience.

2.23. En outre, le fait de mettre l'accent sur l'usage de l'IA dans le domaine des soins de santé devrait permettre un renforcement de la cybersécurité, une rationalisation des diagnostics, un alignement sur le plan d'action européen sur la cybersécurité pour une transition numérique plus sûre et plus inclusive, tout en maintenant la prestation de soins centrée sur l'humain.

3. **Une nouvelle ère pour la défense et la sécurité européennes**

3.1. Une Europe sûre est une Europe qui respecte également la justice sociale et économique. Le CESE préconise de promouvoir la paix, la sécurité et la défense, ainsi que la justice et le progrès dans le monde, en s'engageant activement pour la paix, en soutenant le système multilatéral, en garantissant une concurrence loyale, en luttant contre la pauvreté, en encourageant le dialogue social et civil, ainsi qu'en œuvrant en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et d'un système humain de gestion des migrations.

3.2. L'Union doit donner à ses citoyens les moyens d'agir et doit assurer leur sécurité dans de nombreux domaines, en les protégeant contre les ennemis extérieurs, les risques sanitaires et les futures pandémies, les menaces hybrides et l'utilisation abusive des technologies numériques avancées, ou encore le risque de pauvreté, d'exclusion et de discrimination — tout en garantissant des perspectives économiques et professionnelles pour tous —, les urgences en matière de climat et de biodiversité et, enfin, les menaces qui pèsent sur la démocratie participative, en veillant à ce que les citoyens prennent une part active à la vie civique, politique et démocratique.

3.3. L'accent mis sur l'industrie de la défense et sur la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) ne devrait pas se faire au détriment des dépenses publiques dans d'autres secteurs industriels et des services essentiels tels que les systèmes de santé, l'éducation et la justice, ce qui nuirait à leur durabilité, à leur qualité et à leur caractère inclusif. Le financement des industries axées sur la guerre fera indubitablement l'objet d'un débat public animé. Les investissements dans la sécurité et la défense sont inefficaces si la société est divisée. La politique européenne de défense devrait principalement viser à coordonner les dépenses et les infrastructures, à cartographier les besoins technologiques et à remédier à la fragmentation entre les États membres.

3.4. Il est également nécessaire que la politique de défense commune de l'Union s'accompagne d'une véritable politique étrangère commune à part entière qui aille au-delà de la coopération renforcée actuelle (c'est-à-dire la politique étrangère et de sécurité commune). À cette fin, l'Union devrait disposer de moyens matériels et non matériels adéquats, y compris de ressources propres.

3.5. Le CESE plaide en faveur du renforcement de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union, et de la construction d'une véritable Union européenne de la défense, notamment en renforçant les technologies et les capacités de défense stratégiques et critiques communes de l'Union, ainsi qu'en intensifiant la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes valeurs.

3.6. Dans le cadre du *pacte sur la migration et l'asile*, le CESE préconise de veiller à ce que l'Union trouve un juste équilibre entre une gestion des migrations efficace et réaliste, humaine et durable, en promouvant des voies légales d'entrée, tout en garantissant la sécurité et le contrôle de ses frontières extérieures, ainsi que l'adoption d'une approche de l'asile fondée sur les droits et l'inclusion des migrants et des réfugiés sur le marché du travail. L'UE devrait mettre l'accent sur les possibilités offertes par la migration ainsi que sur la nécessité d'instaurer des politiques d'intégration efficaces, d'élaborer et de promouvoir des voies d'entrée légales. Le CESE soutient dès lors les partenariats de la Commission européenne avec des pays sûrs. Il convient de garantir à tout moment le respect absolu des droits de l'homme et la solidarité entre les États membres. La migration ne doit pas être envisagée uniquement du point de vue de la sécurité.

3.7. Le CESE souligne le rôle essentiel que jouent les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et les citoyens bénévoles dans la promotion de la justice sociale et de la résilience au sein du cadre de sécurité de l'Union. Ces acteurs contribuent notablement à la cohésion sociale en réduisant la polarisation, en favorisant l'égalité et en renforçant les valeurs démocratiques. Leur travail permet de consolider la résilience de la société face à des défis tels que le changement climatique, l'instabilité économique et les fractures sociales. L'Union doit soutenir activement ces organisations et les associer en tant que partenaires essentiels au maintien d'une Europe sûre, juste et inclusive.

4. **Soutenir les citoyens, renforcer nos sociétés et notre modèle social**

4.1. Le socle européen des droits sociaux a été pleinement reconnu comme l'une des pierres angulaires de l'Union, étant donné que des États-providence performants et des investissements sociaux inclusifs sont essentiels pour créer une société résiliente sur le plan social et économique.

4.2. Le CESE souligne que le socle européen des droits sociaux devrait continuer d'être «la boussole» qui oriente les travaux visant à améliorer la cohésion sociale et les conditions de travail. Le CESE accueille favorablement la proposition de déployer le nouveau *plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux* et d'honorer les objectifs à l'horizon 2030 en matière d'emploi, d'éducation, de compétences et de pauvreté. Il convient d'adopter une approche plurielle pour:

a) mettre en œuvre, faire appliquer et suivre les initiatives existantes dans le domaine social et de l'emploi, ainsi que l'aide financière (fonds de l'Union) destinée à soutenir les politiques et les programmes qui contribuent directement à la réalisation des objectifs fixés au titre du socle européen des droits sociaux;

b) relever les défis sociaux et en matière d'emploi auxquels se heurte l'Europe au moyen de mesures législatives et/ou non législatives;

c) reconnaître et renforcer le lien entre le socle européen des droits sociaux et le processus du Semestre européen, en tant que composante essentielle du cadre de gouvernance socio-économique de l'Union. Le nouveau cadre de convergence sociale est un outil permettant de suivre les progrès accomplis et de veiller à ce que les politiques sociales soient correctement mises en œuvre et financées.

Il convient d'associer pleinement les partenaires sociaux et les organisations de la société civile à l'ensemble du cycle du Semestre européen.

4.3. Le dialogue social à tous les niveaux peut grandement contribuer au renforcement de la croissance, de la productivité, de l'emploi et de la compétitivité des entreprises européennes sur les marchés mondiaux. Il est essentiel de promouvoir et de renforcer la négociation collective, le droit à l'information et à la consultation ainsi que la participation accrue des travailleurs, conformément aux législations et pratiques nationales. Ces instruments sont nécessaires pour gérer l'incidence des nouvelles technologies, de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur le lieu de travail, en améliorant les conditions de travail et les droits des travailleurs. Les rapports Letta et Draghi mettent tous deux l'accent sur le renforcement du dialogue social en tant que composante essentielle pour garantir la compétitivité durable de l'Union et le bon fonctionnement du marché intérieur. Le CESE souscrit à l'initiative visant à *créer un nouveau pacte pour le dialogue social européen* au début de l'année 2025, et invite en outre la Commission européenne à promouvoir les réalisations du dialogue social européen, à encourager l'application effective des accords autonomes et à soutenir la mise en œuvre du dialogue social au niveau national. Le cadre de convergence sociale du Semestre européen constituerait en ce sens un outil précieux.

4.4. Il est de la plus haute importance de consulter les travailleurs pour soutenir la dimension transformatrice de la stratégie de l'Union pour la sécurité et la durabilité, tout en anticipant l'incidence des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle.

4.5. Le CESE adhère à la *feuille de route de la Commission pour des emplois de qualité*, qui met l'accent sur la mise en œuvre et le suivi de toutes les initiatives existantes dans le domaine social, en garantissant de bonnes conditions de travail, des formations et des transitions professionnelles équitables pour les travailleurs (notamment en augmentant la couverture des négociations collectives) et pour les travailleurs indépendants, ce qui nécessite des initiatives et des investissements spécifiques. Il est important de favoriser un marché du travail socialement inclusif et équitable, avec des actions ciblées en faveur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

4.6. Le CESE appelle de ses vœux une action en faveur des objectifs de développement durable (ODD) et souligne que si l'on veut que la toute première *stratégie globale de l'Union de lutte contre la pauvreté* réponde à la fois aux besoins immédiats et traite les causes profondes de ce phénomène, il est nécessaire qu'elle prévoie une coordination des efforts entre les États membres pour réduire la pauvreté. Cette stratégie devrait être étroitement alignée sur le socle européen des droits sociaux et supposer le déploiement d'efforts coordonnés entre les États membres, en

intégrant les bonnes pratiques pour garantir une réduction durable et mesurable de la pauvreté. Le Comité souligne l'importance d'une approche globale qui renforce les filets de protection sociale et favorise une croissance économique inclusive, en ne laissant personne pour compte. Le CESE plaide en faveur de l'instauration d'une économie sociale forte grâce à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'économie sociale, qui encourage à promouvoir des pratiques commerciales socialement responsables et l'intérêt public.

4.7. Le CESE soutient la nomination d'un commissaire européen au logement, ainsi que le plan européen pour des logements abordables. Il s'agit d'une initiative essentielle pour fournir à tous les citoyens de l'Union un logement abordable, accessible, décent et durable. Des fonds solides devraient être mobilisés au titre du prochain cadre financier pluriannuel, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles à faibles revenus. Le Comité plaide en faveur d'une plateforme d'investissement de l'Union visant à faciliter les partenariats nationaux, régionaux et locaux, en vue de mettre un terme à l'exclusion en matière de logement et de veiller à ce que les politiques en matière de logement soient inclusives et équitables.

4.8. La participation des jeunes est essentielle pour l'avenir de l'Europe. Le CESE se félicite que tous les commissaires organisent leurs premiers *dialogues annuels sur la politique de la jeunesse au cours des 100 premiers jours* de leur mandat. Il convient de prévoir des espaces pour la participation structurée des jeunes et de mettre l'accent sur la manière dont leur innovation, leur participation et leur dévouement peuvent façonner l'avenir de l'Union tout en respectant pleinement le dialogue social et les prérogatives des partenaires sociaux. Le Comité invite la Commission à prendre des mesures concrètes pour améliorer la garantie pour la jeunesse et l'initiative ALMA (Orientation, Apprentissage, Maîtrise, Réussite), ainsi qu'à évaluer la garantie européenne pour l'enfance.

4.9. Le CESE préconise de prendre des mesures de toute urgence pour instaurer une «Union de l'égalité» en faveur de toutes les personnes, fondée sur les principes de l'équité intergénérationnelle, et invite la Commission à se doter d'une direction générale consacrée à l'égalité. Parmi ces initiatives doivent figurer des mesures correctives immédiates pour lutter contre la discrimination systémique, promouvoir l'égalité des chances et préserver les droits pour tous, indépendamment de leur origine ou de leur identité. Il sera nécessaire de renforcer les cadres juridiques existants en matière de lutte contre la discrimination et d'assurer leur mise en œuvre et leur application complètes. Cette démarche doit servir de base à l'évaluation des stratégies précédentes et à l'élaboration de la nouvelle *stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après-2025*, de la *feuille de route pour les droits des femmes*, de la *nouvelle stratégie de lutte contre le racisme pour l'après-2025*, de la *stratégie actualisée en faveur de l'égalité des personnes LGBTQI*, de la *stratégie européenne en faveur des personnes âgées* et du volet de la stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées pour l'après-2025. Les communautés marginalisées et les groupes ayant rarement voix au chapitre doivent être au cœur de la construction d'une Union plus inclusive. Le Comité appelle de ses vœux un accord sur la directive horizontale de l'Union sur la non-discrimination, qui est bloquée au Conseil depuis plus de 16 ans.

4.10. Le CESE recommande de promouvoir le modèle européen d'économie sociale de marché en encourageant l'esprit d'entreprise et l'innovation, en garantissant la qualité de l'emploi, y compris dans les nouvelles formes de travail, et en améliorant les conditions de travail, en investissant dans une éducation, une formation et des compétences de qualité, en garantissant le droit à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, y compris à la reconversion et au perfectionnement professionnels grâce à des qualifications professionnelles de qualité, en stimulant la collaboration entre les établissements d'enseignement et de formation, ainsi qu'en garantissant à tous un accès effectif à une formation de qualité. En outre, il convient de donner la priorité à l'inclusion dans l'éducation, avec des mesures visant à promouvoir une égalité d'accès, en particulier au sein de l'espace européen de l'éducation. Le renforcement de la mobilité Erasmus+ à tous les niveaux d'éducation peut inculquer aux jeunes le concept d'identité et de valeurs européennes communes.

5. **Préserver notre qualité de vie: sécurité alimentaire, eau et nature**

5.1. Le changement climatique fait peser une grave menace sur le développement économique et social et impose de mettre en œuvre une stratégie globale à long terme et une action coordonnée à tous les niveaux.

5.2. La Commission devrait prendre des mesures pour faire avancer la stratégie en matière de finance durable, afin de réorienter les flux d'investissement vers des activités durables. Une taxinomie sociale destinée aux investissements durables devrait être envisagée dans ce contexte.

5.3. Le CESE plaide en faveur d'une Union européenne qui protège contre les risques actuels et futurs du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité. L'Union doit prendre des mesures pour parvenir à une réduction de 90 % des émissions d'ici à 2040, renforcer la résilience face au changement climatique et restaurer la nature et la biodiversité, afin de veiller à ce que les dispositions relatives aux besoins fondamentaux (alimentation, eau, énergie, santé publique, etc.) dans l'Union et dans le monde ne soient pas menacées.

5.4. Le pacte bleu pour l'Europe figure également parmi les domaines prioritaires majeurs. Compte tenu de son caractère essentiel et des défis actuels et futurs auxquels le monde et notre continent sont confrontés, l'eau devrait être considérée comme une priorité et un pacte bleu pour l'Europe devrait être adopté en tant que politique stratégique autonome, étant donné que la politique de l'eau ne saurait relever seulement de la politique climatique. L'Europe peut transformer les défis liés à l'eau en nouvelles possibilités de développement technologique, de progrès sociétal, de création d'emplois, de compétences et de croissance des entreprises, tout en respectant l'environnement et en préservant les ressources en eau dans l'intérêt de tous.

5.5. Le CESE recommande d'adopter des mesures pour redynamiser le secteur agricole de l'Union et favoriser le développement rural en rendant le secteur plus attrayant pour les jeunes, les femmes et pour les personnes à la tête d'exploitations et entreprises familiales de petite ou de moyenne taille, de manière à lutter contre l'exode rural. Ces agriculteurs devraient bénéficier d'un soutien sous la forme d'une politique agricole commune pour l'après-2027 qui soit correctement financée et qui permette de protéger la production alimentaire européenne tout en garantissant sa résilience. La durabilité de l'agriculture et des communautés rurales dynamiques ne peut être assurée que si les besoins économiques, sociaux et environnementaux sont satisfaits de manière équilibrée. Cette approche devrait être prise en considération dans la *vision pour l'agriculture et l'alimentation*, laquelle doit intégrer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux afin de créer un paysage agricole résilient et durable. Cette vision devrait inclure des mesures visant à encourager l'innovation dans des pratiques agricoles durables et résilientes dans le domaine de l'eau, et à soutenir les systèmes alimentaires locaux, qui sont essentiels à la sécurité alimentaire et au bien-être des communautés rurales.

6. **Protéger notre démocratie et défendre nos valeurs**

6.1. Les efforts que la société civile déploie sans relâche pour promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active, soutenir le dialogue social et civil, défendre les droits de l'homme et encourager les pratiques démocratiques sont des atouts inestimables qui contribuent à assurer la force, la résilience et la légitimité de l'Union.

6.2. Le CESE exhorte les institutions de l'Union à reconnaître et à valoriser les organisations de la société civile comme des acteurs incontournables dans la conception et la concrétisation des politiques de l'Union en faveur de la croissance durable, de la défense de la démocratie et de la justice sociale, y compris des transitions justes profitant tant aux citoyens qu'aux travailleurs et aux entreprises. En interagissant avec les pouvoirs publics et en parvenant à faire sortir les problématiques de l'arène politique pour les rapprocher des collectivités, elles contribuent à soutenir les plus vulnérables et ceux qui peinent le plus à s'adapter au changement. En outre, le Comité considère qu'il y a lieu de reconnaître et de célébrer le volontariat et le bénévolat comme des manifestations indispensables de la citoyenneté active. Des mesures doivent être prises pour les valoriser et les encourager en ce qu'ils constituent des formes d'action civique qui stimulent la participation citoyenne et la démocratie participative.

6.3. Le CESE préconise d'adopter des mesures à l'échelle de l'Union, dans le cadre d'éventuelles révisions des traités, afin de garantir le respect de l'état de droit, des droits fondamentaux et de la diversité en envisageant de réformer les mécanismes de prise de décision. La protection de la démocratie face aux menaces à la fois internes et externes doit passer par la mise en place d'un environnement favorable à la société civile sur le territoire de l'Union et en dehors, ainsi que par une modification du paquet «Défense de la démocratie» visant à combler les lacunes qui affaiblissent les institutions démocratiques, en veillant à ce que tous les États membres adhèrent aux valeurs et principes européens communs.

6.4. Le CESE se félicite que la Commission entame l'élaboration d'un chapitre consacré à la dimension du marché unique dans son rapport annuel sur l'état de droit.

6.5. Le CESE accueille favorablement la mise en place d'un nouveau bouclier européen de la démocratie, qui devrait protéger contre l'ingérence étrangère ainsi que la désinformation et préserver l'intégrité des processus démocratiques dans l'ensemble de l'Union. La mise en œuvre rapide du plan d'action pour la démocratie européenne devrait protéger les droits civils, lutter contre la discrimination et favoriser l'inclusion, en renforçant le rôle de la société civile dans la construction de sociétés durables et équitables.

6.6. Le CESE plaide en faveur d'un soutien structurel aux organisations de la société civile qui sont indépendantes et solides aux niveaux européen et national, en reconnaissant leur rôle, parallèlement à la philanthropie et en collaboration avec les partenaires sociaux, dans la construction de sociétés et de démocraties résilientes au moyen de dialogues civils et sociaux. Pour créer un environnement véritablement favorable, l'Union doit accorder la priorité à ces dialogues et établir une directive sur le statut d'association transfrontalière européenne. Le Comité plaide en faveur d'une participation active des organisations de la société civile et des partenaires sociaux à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques, afin de renforcer la vitalité démocratique, sociale et économique de l'Union. Pour mettre en œuvre efficacement l'article 11 du traité sur l'Union européenne, le dialogue avec les associations représentatives doit être ouvert, transparent et régulier. Le CESE demande instamment que les programmes de financement de l'Union, tels qu'Erasmus+, Horizon Europe et les fonds de cohésion, reposent sur des critères fondés sur des valeurs afin de veiller à ce que les projets soutenus soient conformes aux principes démocratiques.

6.7. Prenant acte de l'engagement pris par la Commission européenne de *renforcer son dialogue avec les organisations de la société civile*, le CESE invite les institutions de l'Union à prendre l'initiative d'élaborer une stratégie en faveur de la société civile, qui devrait être accompagnée d'un plan d'action clair. En outre, le Comité demande que soit élaboré un tableau de bord annuel du dialogue civil ou de l'espace civique, qui déterminera si les contributions apportées par les organisations de la société civile au cours des consultations ont été prises en considération. Ce tableau de bord pourrait être exploité pour dresser un rapport bisannuel sur le dialogue civil, destiné à évaluer le dialogue civil et l'efficacité des organisations de la société civile. Le CESE entend travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne et d'autres acteurs de premier plan sur la création, la gouvernance et le fonctionnement régulier d'une plateforme de la société civile, comme annoncé dans la lettre de mission adressée au commissaire désigné, M. McGrath.

6.8. Le CESE est profondément préoccupé par l'évolution de la situation dans certains États membres, où l'espace dévolu aux organisations de la société civile est de plus en plus étriqué. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans la défense des libertés et des droits fondamentaux et dans la lutte contre la montée du populisme. L'Union doit continuer à faire barrage à ces phénomènes en recourant aux procédures à l'article 7 et en gelant les fonds européens alloués à un État membre lorsque celui-ci ne respecte pas l'état de droit, l'indépendance du système judiciaire ou les droits fondamentaux tels que la liberté d'association ou le droit d'expression, ou lorsqu'il entrave la liberté de la presse et des médias afin de manipuler le discours public.

7. **L'Europe dans le monde: tirer profit de notre puissance et de nos partenariats**

7.1. Pour parvenir à une intégration politique plus poussée et promouvoir la paix mondiale, il est essentiel de prémunir l'autonomie stratégique de notre économie contre les fuites technologiques et d'adopter une véritable politique étrangère commune dans le plein sens du terme. Pour ce faire, l'Union devrait s'exprimer d'une seule voix au sein des institutions multilatérales, jouer un rôle de premier plan dans leur réforme et tirer parti de l'atout stratégique que constitue l'euro du fait de son poids international. Le CESE recommande d'introduire le vote à la majorité qualifiée dans la politique étrangère de l'Union.

7.2. Le CESE préconise de promouvoir une politique commerciale européenne ouverte et fondée sur des règles, qui vienne compléter et étayer d'autres politiques clés de l'Union en matière de droits fondamentaux et d'état de droit, ainsi que celles relatives au climat, au numérique, à l'innovation, aux affaires sociales et à l'industrie. Des accords commerciaux devraient permettre d'accroître la résilience en diversifiant les importations, de créer des débouchés pour les entreprises européennes, d'améliorer la sécurité et d'atténuer les risques géopolitiques, tout en favorisant le respect de normes sociales et environnementales et en garantissant des conditions de concurrence équitable sur le marché mondial. En offrant un accès supplémentaire aux matières premières critiques et à d'autres intrants, y compris l'énergie, ils peuvent contribuer à créer des chaînes d'approvisionnement résilientes, durables et responsables au sein de l'Union.

7.3. Le CESE plaide en faveur d'une approche stratégique de l'élargissement de l'Union, qui mette clairement l'accent sur le maintien de la paix et de la stabilité européennes et sur la promotion d'une prospérité partagée. Le commissaire désigné à l'élargissement doit veiller à ce que le projet européen continue de progresser sur la voie de la paix, de la prospérité et de la démocratie, et à créer une stabilité à long terme sur notre continent, et à mesure que sont accueillis de nouveaux membres au sein de la famille européenne, à savoir des pays des Balkans occidentaux et des pays limitrophes de la Russie, tels que l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. Il se peut que les processus décisionnels de l'UE ne conviennent pas à une Union qui rassemblerait en son sein 30 à 35 pays. La prochaine Commission devra mener à bien une importante mission consistant à préparer et, le cas échéant, adapter les institutions, tout en suivant attentivement les progrès accomplis par chaque pays candidat pour se rapprocher des valeurs fondatrices et de l'acquis de l'Union. Elle devra s'assurer, en étroite collaboration avec le Parlement européen, que tout nouvel élargissement bénéficie à la fois aux citoyens de l'Union et à ceux des pays candidats, et que les normes exigeantes de l'UE en matière de durabilité soient toujours respectées.

7.4. Ce processus devrait encourager la participation de la société civile organisée, les partenaires sociaux ayant un rôle spécifique à jouer, tandis que tous les partis politiques devraient s'engager à défendre le droit d'association de ces acteurs, le droit à la liberté d'expression et la liberté de la presse et des médias, ainsi qu'à lutter contre tout monopole de l'information ou toute manipulation du discours public. Le CESE a déjà fait un grand pas vers l'élargissement en permettant à des représentants d'organisations de la société civile des pays candidats de participer, sur une base ad hoc, à certaines de ses réunions. Il encourage les autres institutions de l'Union à suivre son exemple.

7.5. Le CESE demande, d'une part, que l'Union envisage la possibilité d'introduire le vote à la majorité qualifiée pour le processus d'adhésion à l'Union, au moins pour l'ensemble des étapes intermédiaires, et, d'autre part, que les décisions soient ouvertes, transparentes et accessibles au grand public. Des mesures plus strictes doivent être adoptées s'agissant de faire respecter les droits fondamentaux.

7.6. Le CESE adhère à l'élaboration d'un nouveau pacte pour la Méditerranée qui favorise la stabilité, le développement économique et social et la croissance durable dans l'ensemble de la région. Ce pacte devrait donner la priorité à la coopération régionale dans des domaines tels que les énergies renouvelables, la sécurité maritime et les perspectives économiques et d'emploi inclusives, en veillant à ce que les pays méditerranéens soient des partenaires actifs pour relever les défis communs.

7.7. Le CESE plaide en faveur d'une stratégie globale entre l'Union et le Moyen-Orient qui réponde aux défis de la région en matière de paix et de sécurité et sur le plan socio-économique, grâce à une coopération ciblée. Cette stratégie devrait se concentrer avant tout sur le règlement immédiat et pacifique des conflits, la promotion de la gouvernance démocratique, le renforcement des partenariats commerciaux et la promotion du développement durable, tout en garantissant le respect des droits de l'homme pour toutes les nations et en assurant la stabilité et la prospérité pacifiques dans la région.

7.8. Le CESE voit dans le sommet UE-Union africaine de 2025 une occasion cruciale d'approfondir les liens entre l'Union et l'Afrique, en mettant l'accent sur le développement économique mutuel, la transformation numérique et la résilience au changement climatique. Le Comité souligne l'importance de partenariats équitables qui répondent à des défis communs, tels que le chômage des jeunes et l'agriculture durable, favorisant la prospérité à long terme pour les deux continents.

7.9. Le CESE invite la Commission européenne à lancer les préparatifs en vue d'une collaboration étroite avec les Nations unies dans le cadre de son année internationale des volontaires au service du développement durable (2026). Le Comité invite instamment la Commission à dialoguer avec les États membres des Nations unies, la société civile et le secteur privé afin de veiller à ce que la célébration de 2026 sensibilise efficacement à la valeur du volontariat et l'intègre dans les politiques de développement de l'Union et des États membres.

8. **Action conjointe et préparation de notre Union à l'avenir**

8.1. La Commission devrait présenter sans tarder, d'ici la mi-2025, la proposition relative au cadre financier pluriannuel pour l'après-2027, en dotant l'Union des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ses priorités politiques.

8.2. De nouvelles ressources propres sont nécessaires pour que le budget de l'Union soit solide et durable. De plus, il convient d'augmenter progressivement le ratio des ressources propres de l'Union par rapport à celles fondées sur le revenu national brut des États membres.

8.3. La préparation à l'élargissement et aux réformes nécessite d'ajuster le **budget de l'Union** et ses ressources propres pour pouvoir mettre en œuvre les politiques européennes en matière d'investissement. Le CESE plaide en faveur de la mise en place d'une union des marchés des capitaux efficace et intégrée et d'une union bancaire pleinement opérationnelle, englobant tous les États membres et visant à poursuivre l'harmonisation et la suppression des obstacles transfrontières tout en préservant une réglementation et une surveillance rigoureuses, en vue de maintenir la stabilité financière et la viabilité du modèle social européen, de protéger les consommateurs, les investisseurs et les épargnants, et de réaliser un marché unique solide.

8.4. Le CESE propose qu'un fonds d'investissement de l'Union soit créé dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel. Ce fonds devrait viser à fournir des ressources financières pour des projets d'investissement qui présentent un intérêt stratégique européen et qui sont directement gérés au niveau de l'Union, en particulier dans les domaines ayant une incidence transfrontalière.

8.5. Le CESE suggère un ensemble de critères pour orienter la hiérarchisation et la sélection des investissements qui relèveront de la future capacité d'investissement de l'Union. Ce fonds devrait être financé par une combinaison de ressources, y compris les contributions des États membres, de nouvelles ressources propres et l'émission conjointe de dette de l'Union. L'octroi des investissements et des aides d'État financés par l'Union devrait être subordonné au respect de l'état de droit, des droits fondamentaux et du dialogue social.

8.6. La décentralisation et l'autonomie budgétaires sont essentielles pour favoriser la compétitivité. Nous devrions tirer le meilleur parti de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et des fonds de cohésion, en adoptant une approche axée sur les résultats. La Commission devrait accélérer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de la FRR, qui arrivera à échéance en 2026, avec la participation active des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, et renforcer le soutien technique afin de garantir la pleine absorption des fonds, en maximisant leur incidence sur la croissance durable. Le Semestre européen peut servir de cadre pour orienter les financements de l'Union et renforcer la légitimité et l'efficacité de ses stratégies de croissance.

8.7. Les nouvelles règles de gouvernance économique sur le nouveau cycle du Semestre européen 2025 ne permettront pas d'augmenter suffisamment la marge de manœuvre budgétaire en matière d'investissement pour combler le déficit d'investissement au niveau des États membres, y compris pour atteindre les objectifs du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. Le renforcement des relations entre ce socle et le processus du Semestre européen sera essentiel pour mesurer les progrès accomplis et veiller à ce que les politiques sociales soient correctement financées et mises en œuvre. Le CESE demande que les objectifs et les critères fixés dans le nouveau cadre de convergence sociale fassent l'objet d'un suivi régulier, avec la participation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, afin de déterminer les politiques et les mesures appropriées pour protéger un modèle social de qualité dans nos pays. Cette démarche nécessite des investissements dans des mesures de transition juste, une protection sociale inclusive et adéquate, des systèmes de santé et d'éducation, ainsi que dans la lutte contre la perte de pouvoir d'achat et la hausse des inégalités entre les régions et les groupes de personnes, afin d'éviter les déséquilibres entre les priorités de la politique industrielle et sociale.

8.8. Le calendrier serré du processus du Semestre européen limite les possibilités de procéder à une consultation appropriée de la société civile organisée, mais il est pourtant essentiel de renforcer son rôle. Il est recommandé d'améliorer le processus de consultation en simplifiant l'accès à l'information, en améliorant les canaux de communication entre la société civile et les décideurs concernés, en intégrant des mécanismes de retour d'information réguliers et en mettant en place un processus de dialogue structuré.

8.9. Le CESE invite la Commission européenne à inclure dans son programme de travail 2025 la proposition de révision de la directive sur les marchés publics, qui devrait permettre d'accorder la préférence aux produits européens dans les marchés publics pour certains secteurs stratégiques et de moderniser et de simplifier nos règles en matière de marchés publics, en particulier en gardant à l'esprit les jeunes pousses et les innovateurs de l'Union ([1]), tout en tenant compte de la nécessité de veiller à la transparence du processus, dans le respect des droits fondamentaux et du dialogue social. Il convient de lutter contre les abus susceptibles de survenir dans les chaînes de sous-traitance.

8.10. La politique de cohésion est, et doit rester, la politique d'investissement à long terme la plus importante dans l'Union, en ce qu'elle joue un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion sociale, économique et territoriale en Europe. Cet objectif peut être atteint en préservant les grands principes de la politique de cohésion, tels que la gouvernance à multiniveaux, le principe de partenariat et la gestion partagée.

8.11. Les **fonds de cohésion** demeurent essentiels à la convergence économique et sociale ascendante. Les politiques de cohésion devraient être soutenues par une direction générale de la cohésion créée à cet effet et préserver leur identité de gouvernance à multiniveaux, pour faciliter ainsi une meilleure utilisation de ses programmes, y compris le Fonds social européen plus (FSE+), renforcés au moyen d'initiatives financées au niveau national et de cofinancements privés. Il est primordial d'adopter une approche politique globale, coordonnée et intégrée à l'échelle européenne, qui pourrait notamment prévoir un budget de l'Union mieux adapté aux impératifs sociaux, lequel serait mis en œuvre au titre du Semestre européen réformé et du cadre de convergence sociale connexe, et s'inscrirait dans le cadre d'une politique économique, sociale et financière rigoureuse. En outre, les institutions de l'Union devraient examiner dans quelle mesure un instrument financier permanent se révélerait nécessaire en s'appuyant sur l'expérience du programme SURE, en vue de stabiliser les dépenses sociales des États membres en cas de chocs économiques extérieurs et de soutenir les travailleurs et les entreprises dans les secteurs industriels et les régions les plus touchés par les processus de transition numérique et écologique.

Bruxelles, le 4 décembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([1]) Von der Leyen, U., «Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029», p. 11-12.